



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ecole veterinaire de Maisons-Alfort

Question écrite n° 9031

## Texte de la question

M. Alain Bocquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude légitime que suscite parmi les élèves et l'équipe pédagogique de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, l'information selon laquelle ce prestigieux établissement pourrait être fermé pour cause de vétusté et transféré sur un autre site. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer les informations en sa possession sur ce dossier s'agissant notamment du devenir de cette école.

## Texte de la réponse

L'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort (ENVA) ne figure pas sur la liste des organismes appelés à être délocalisés en province. L'école nationale des services vétérinaires (ENSV) qui lui est rattachée est en revanche transférée à la rentrée 1994 à Lyon, sur le site de l'école nationale vétérinaire. L'ENSV, actuellement installée dans les locaux de l'ENVA, est l'école du ministère de l'agriculture et de la pêche qui forme les vétérinaires inspecteurs. Le devenir de l'ENVA s'inscrit bien entendu dans le cadre du rapport du sénateur Pierre Laffitte d'avril 1994 qui préconise notamment la modernisation de ses infrastructures et son ouverture à des coopérations fortes avec les milieux scientifiques d'Ile-de-France. Il reste désormais à préciser sur la base de ce rapport les orientations et les perspectives que devra se donner l'ENVA.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bocquet Alain](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9031

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 1993, page 4416

**Réponse publiée le :** 1er août 1994, page 3886